

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Accusé de réception en préfecture
078-200081370-20250402-D-2025-04-005-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Délibération N° 2025.04.005

OBJET : ASST – Convention de mandat avec l'Agence de l'Eau pour la mise en conformité des branchements

Les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines se sont réunis le mercredi deux avril deux mil vingt-cinq, à la Salle des Fêtes d'Allainville-aux-Bois.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra (pouvoir de BICENKO Katherine)	X	X	X
	AVENEL François	X	X	X
	BAGUENIER Arnaud	X	X	X
	BERNIER Didier	X	X	X
	BOURGY Marc	X	X	
	COPETTI Isabelle	X	X	X
	COQUELLE Daniel	X	X	X
	DRAPIER Valère	X	X	X
	GATINEAU Christian	X	X	X
	GODEAU Hervé	X	X	X
	HENRY Xavier	X	X	X
	JEGAT Joëlle	X	X	X
	KRAEMER Gérard	X	X	X
	LOPEZ Antoine	X	X	X
	MALARDEAU Jean-Pierre	X	X	X
	PORTHAULT Jérôme	X	X	X
	PRUVOST Pascal	X	X	X
	TAURAND Alain	X	X	X
	TROGER Jacques			
CA ETAMPOIS	THIERRY Christian	X	X	-
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE	CORREIA José	X	X	X
	SARRAZIN Fabrice	X	X	X
GARANCIERE-EN-BEAUCE	COURTE Ghislaine	X		X
	TOTAUX	24 (+1 pouvoirs)	23 (+1 pouvoir)	20 (+1 pouvoir)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint

Absents excusés : Madame Katherine BICENKO qui donne pouvoir à Madame Sandra AMARAL., Monsieur Alain LELARGE, Madame Corinne MOUSSY ; Monsieur Hugues SAISY.

Madame Isabelle COPETTI est élue secrétaire de séance.

<i>Date de convocation</i>	25/03/2025
<i>Nombre de délégués en exercice</i>	34
<i>Nombre de délégués prenant part au vote</i>	20
<i>Pour</i>	21
<i>Contre</i>	-
<i>Abstentions</i>	-

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU le 12^{ème} programme d'intervention (2025 – 2030) de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

VU la délibération n° CA 24-36 approuvant les conditions générales d'attribution et de paiement des aides de l'Agence de l'Eau seine Normandie ;

VU le projet de convention de mandat relative à l'instruction, la liquidation et le paiement des aides ;

VU le projet de schéma directeur de l'assainissement du SEASY qui sera approuvé en 2025 ;

CONSIDERANT l'intérêt d'apporter une aide financière pour la remise en conformité des branchements et la déconnexion des eaux pluviales, en vue de limiter les rejets polluants au milieu naturel ou de préserver le fonctionnement des stations d'épuration par temps de pluie ;

Le Comité Syndicat, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention de mandat susvisée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et toute pièce s'y rapportant et à mettre en œuvre les dispositions prévues.

CHARGE Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à Madame La Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Fait à Ablis, le 8 avril 2025

Le Président : **Jean-Pierre MALARDEAU**

